Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251125-2025_297-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 39
Votants : 36
Présents : 30
Absents représentés : 6

Date de la convocation : 19 novembre 2025
Date d'affichage : 19 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la Salle polyvalente « rue Constant Bazillais » 35490 ROMAZY, sous la présidence de Monsieur Christian Hubert.

Etaient présents - Mesdames et Messieurs les membres titulaires :
M. Hubert, M. Houdus, M. Janvier, M. Boulmer, M. Gaigne, Mme Meignan, M. Hervé, M. Helbert, Mme Elshout, Mme Montembault, M. Eon,
M. Pierre Sourdin, M. Vallée, M. Retoré, Mme Perrin, M. Jean Frédéric Sourdin, Mme Chataignier, M. Dubreil-Jardin, Mme Prunier, Mme Lohier, M. Besnard, Mme Malle, M. Monthorin, M. Hamard, Mme Boulière, M. De Moncuit, M. Piroul, Mme Machard, M. Avril, M. Rapinel,

Étaient présents en tant que suppléants sans voix délibérative : M. Jobert, Mme Tison,

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Launay représentée par Mme Lohier, M. De Gouvion Saint Cyr représenté par M. Hervé, Mme Cellier-Chenoir représentée par Mme Malle, Mme Balusson représentée par Mme Chataignier, Mme Blaise représentée par M. Avril, M. Rault représenté par Mme Elshout

Absentes excusées : Mme Jouaux, Mme Gobé,

Absent : M. Germain,

Monsieur Patrick BESNARD est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2025_297_020_3.2 : Autorisation de signature d'un acte de constitution de servitudes relatif à la vente d'un ensemble immobilier comprenant 3 anciens logements à Montours LES PORTES DU COGLAIS

Monsieur Jean Claude BOULMER, Vice-président en charge des Affaires Financières et Foncières, rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération 2025_25 en date du 28 janvier 2025 validant la vente d'un bâtiment situé « 8, 10 et 12 rue Saint Melaine » à Montours 35460 LES PORTES DU COGLAIS au prix de 94 900 € net vendeur au profit de deux acquéreurs gérants individuellement deux sociétés :

- ✓ SAS DS INVEST dont le siège social est situé 58 rue des Korrigans 35 136 SAINT JACQUES DE LA LANDE représentée par Monsieur SOLTYS Damian
- ✓ SAS CHROMA IMMOBILIER dont le siège social est situé 28 rue de Glenmor 35410 CHATEAUGIRON représentée par Monsieur KERNEIS Dylan

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251125-2025_297-DE

Il rappelle également la délibération 2025_178 en date du 24 juin 2025 validant et autorisant la création de plusieurs servitudes qui n'étaient pas prévues initialement, à savoir :

- ✓ Une servitude de dépassement de porte,
- ✓ Une servitude de pied d'échelle et de débord de toit,
- ✓ Une servitude de passage EDF,
- ✓ Une servitude pour le passage des eaux usées.

Un acte de constitution de servitudes est à réaliser afin de pouvoir vendre définitivement le bien. Cette constitution de servitudes étant nécessaire pour la vente, Monsieur le Vice-Président en charge des affaires foncières propose que les frais d'actes estimés à 2 450 € soient pris en charge par la communauté de communes.

Monsieur Jean Claude BOULMER, Vice-président en charge des Affaires Financières et Foncières, propose :

- **De valider la création des servitudes mentionnées ci-dessus pour la vente du bâtiment situé « 8-10 et 12 rue Saint Melaine » Montours 35460 LES PORTES DU COGLAIS, dont les références cadastrales sont A 2004 et A 2014 ;**

- **D'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président en charge des affaires foncières à signer l'acte de constitution de servitudes qui sera rédigé en l'étude de Maître Goudal, notaire à Maen Roch et dont les frais d'acte seront à la charge de la Communauté de communes ;**

- **De donner tous les pouvoirs à Monsieur Le Président dans l'exécution de la présente délibération**

Vu l'exposé de Monsieur Jean Claude BOULMER, Vice-président en charge des Affaires Financières et Foncières,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur Jean Claude BOULMER, Vice-président en charge des finances, telle que présentée.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
CHRISTIAN HUBERT